

BAREME D'HONORAIRES

La transparence est primordiale pour MALAURY DELATTRE IMMOBILIER.

Les honoraires sont à la charge, **soit du vendeur, soit de l'acquéreur selon les mandats** et sont calculés :

- sur le prix net vendeur lorsqu'ils sont à la charge de l'acquéreur
- sur le prix de présentation lorsqu'ils sont à la charge du vendeur

Dans nos annonces le terme « HAI » signifie Honoraires d'Agence Inclus

POUR TOUS LES BIENS D'HABITATION (propriétés, maisons, appartements, terrains à bâtir), ils s'élèvent à :

Pour les **MANDATS SIMPLES** :

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à **200 000€ : 10 000€ TTC**
- Pour un prix de vente supérieur à **200 000€ : 5% TTC**
- Locaux et murs commerciaux et biens destinés aux marchands de biens : **5% HT**
- Terrain à bâtir destiné à la promotion immobilière : **5% HT**

Pour les **MANDATS EXCLUSIFS** : **3% TTC**

Pour information, les **prix de vente sont hors frais notariés, d'enregistrement, de publicité foncière** et les tranches ne sont pas cumulables.

En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Médiateur : Vivons mieux ensemble – Email: mediation@vivons-mieux-ensemble.fr